



## Les étapes de votre parcours VAE à ECAM LaSalle

### S'INFORMER

Il est conseillé de s'informer sur la démarche, le dispositif et les exigences d'une validation des acquis d'expérience afin d'estimer la faisabilité de votre projet.

La VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) permet de faire valider les compétences acquises durant votre expérience professionnelle ou personnelle afin d'obtenir, totalement ou partiellement une certification professionnelle, terme générique regroupant les diplômes, les titres ou les certificats de qualification professionnelle inscrits au RNCP.

L'objectif est donc de pouvoir évoluer professionnellement. Ses avantages sont multiples. En effet, la VAE permet :

- de faire reconnaître ses compétences auprès de son employeur ou de potentiels employeurs ;
- de valider son expérience professionnelle pour soi-même et de développer sa confiance en soi ;
- de valider un niveau de qualification requis pour suivre une formation d'un niveau supérieur ou pour passer un concours ;
- de valoriser son CV afin de postuler à un nouvel emploi ;
- d'obtenir une augmentation ou une promotion.

### RECEVABILITÉ

L'étape de recevabilité commence par renseigner le document Cerfa dédié à cet usage (Cerfa 12818\*02 téléchargeable notamment sur la page : Validation des acquis de l'expérience (VAE) - Demande de recevabilité (Formulaire 12818\*02) | Service-Public.fr).

Ce document et ses annexes permettront la vérification des conditions administratives requises et le lien direct entre votre expérience et le référentiel d'activités et de compétences de la certification professionnelle.

Une fois l'ensemble déposé à ECAM LaSalle, vous recevrez dans les deux mois suivant le dépôt, votre notification de recevabilité positive ou un avis de non-recevabilité.

En cas de recevabilité, ECAM LaSalle adresse au candidat le dossier de validation (appelé également « Livret 2 ») de la certification professionnelle visée, ainsi que son mode d'emploi.

#### ECAM LaSalle

40, montée Saint Barthélemy  
69321 Lyon Cedex 05  
FRANCE  
+33 (0)4 72 77 06 00

[ecam.fr](http://ecam.fr)

Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général  
Fondation abritante reconnue d'utilité publique - SIRET : 779 883 446 00014 - NAF 8542Z



INTERNATIONAL ASSOCIATION  
**La Salle**  
UNIVERSITIES



## VALIDATION

A cette étape, le candidat peut se faire accompagner pour constituer son dossier de validation. ECAM LaSalle ne propose pas d'accompagnement à la VAE et recommande aux candidats de s'adresser à des professionnels de ce type de prestation<sup>1</sup>. Il est à noter qu'à la date de rédaction de cette procédure, les certifications professionnelles et diplômes d'ingénieurs dispensés par ECAM LaSalle n'entrent pas (encore) dans le périmètre des diplômes disponibles sur France VAE.

Le candidat constitue son dossier de validation, la démarche consiste à rassembler différents éléments de preuves destinés à décrire et démontrer l'expérience acquise dans la vie professionnelle et personnelle et leur lien direct avec le contenu de la certification professionnelle visée.

Le candidat l'envoie à la Directrice de l'Enseignement et des Formations d'ECAM LaSalle, de préférence par mail, avec ses annexes. Si le candidat souhaite le faire parvenir par courrier postal, il doit en garder une copie, car aucun duplicata ne sera fourni.

### Coordonnées:

Céline SIMON | **ECAM LaSalle** | 40 montée St Barthélemy | 69 321 Lyon Cedex 05 | [celine.simon@ecam.fr](mailto:celine.simon@ecam.fr)

ECAM LaSalle fixe les modalités et la date de présentation du candidat devant le jury, laquelle doit intervenir avant la fin du troisième mois qui suit le dépôt du dossier de validation.

Le dossier est soumis à un jury dont la composition est rappelée sur chaque fiche RNCP correspondant à la certification visée.

De façon générale, le jury VAE réunit au moins deux personnes, dont au moins une personne qualifiée au titre de la certification visée. Un président de jury est désigné parmi ses membres. Il a voix prépondérante, en cas de partage égal des voix. La composition du jury de certification concourt à une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Les membres du jury ne doivent entretenir ou avoir entretenu aucune relation professionnelle ou personnelle avec le candidat, ni avoir accompagné le candidat dans sa démarche de validation des acquis de l'expérience.

### **Le jury prend sa décision à partir d'une analyse du dossier et d'un entretien.**

D'une durée d'une heure pour une certification totale, l'entretien permet au jury de compléter sa connaissance du parcours du candidat, de s'appuyer sur d'autres critères d'évaluation que le seul dossier, d'éclairer les points, flous, imprécis, prêtant à mauvaise compréhension dans le dossier, et d'amener le candidat à approfondir la description et l'analyse de ses activités. Il

---

<sup>1</sup> *Contacts ressources :*

Liste des Points Relais Conseil : <https://vae.gouv.fr/savoir-plus/articles/liste-prc/>

Mon Conseil en évolution professionnelle : <https://mon-cep.org/>

Transitions Pro pour les reconversions professionnelles des salariés du privé : <https://www.transitionspro.fr/>



s'agit pour le jury de conforter ainsi les preuves de la maîtrise des compétences, de leur lien réel avec la certification professionnelle et de la capacité du candidat à mobiliser les connaissances nécessaires pour mettre en œuvre les compétences concernées.

Le jury se prononce sur l'attribution de la certification professionnelle visée. En cas de validation partielle, le jury précise le ou les blocs de compétences acquis.

Le résultat de l'évaluation est notifié par ECAM LaSalle dans les quinze jours qui suivent le passage devant le jury.

ECAM LaSalle délivre, selon les cas, le parchemin de la certification professionnelle obtenue ou une attestation de réussite aux blocs de compétences validés.

## **Contact ECAM LaSalle**

Direction de l'Enseignement et des Formations ECAM LaSalle

[celine.simon@ecam.fr](mailto:celine.simon@ecam.fr)



## Tarifs 2024-2025

Procédure	Tarif (TTC)
Instruction Dossier de Recevabilité Somme à acquitter lors du dépôt de dossier	275 €
Frais de jury Somme à acquitter si passage devant le jury, pour la totalité de la certification professionnelle	880 €
Droits d'inscription sur la certification professionnelle Somme à acquitter lors de l'inscription universitaire	825 €
Frais de Jury Somme à acquitter si passage devant le jury, pour une demande de validation partielle d'une certification professionnelle	660 €

## La VAE par étape

